

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

La semaine dernière, nous vous annonçons un remaniement imminent après la nomination d'un nouveau Premier ministre. Sept hommes et sept femmes ont été nommés jeudi dernier par le nouveau jeune chef du Gouvernement. La plus grande surprise était Rachida Dati, nommée ministre de la Culture en remplacement de Rima Abdul-Malak. C'est le choix d'Emmanuel Macron et lui seul: "C'est lui qui a mené la discussion en direct, en lui proposant aussi d'être la candidate macroniste à Paris en 2026". Lorsque la nomination de Rachida Dati a été officialisée, LR a immédiatement fait savoir qu'elle était exclue du parti via un communiqué lapidaire. Au Conseil de Paris, le soutien des élus de droite reste entier pour la nouvelle ministre.

Autre désignation remarquable, celle de Catherine Vautrin, ex-LR. La présidente de la communauté urbaine du Grand Reims devient ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités – une nomination qui sonne comme une revanche pour celle qui avait manqué Matignon de pas grand-chose en mai 2022. Amélie Oudéa-Castéra prend la tête d'un immense pôle regroupant l'Éducation nationale, la Jeunesse, les Sports, les Jeux olympiques et paralympiques.

Alors qu'il affichait enfin sa détermination à mener la liste macroniste aux européennes, Stéphane Séjourné se détourne de Bruxelles et rentre au Gouvernement. Celui qui était jusque-là président du groupe Renew au Parlement européen récupère le Quai d'Orsay. Les proches de Séjourné ont fait savoir très rapidement qu'il conserverait la présidence de Renaissance. Olivier Véran, qui quitte le Gouvernement, devrait reprendre la tête de liste pour les élections européennes.

Bruno Le Maire reste à Bercy, tandis que Gérald Darmanin, Sébastien Lecornu, Sylvie Retailleau et Christophe Béchu conservent leurs ministères. Quant à Aurore Bergé, elle quitte les Solidarités pour devenir ministre déléguée à l'Égalité Femmes-Hommes. La députée Renaissance Marie Lebec devient la première femme ministre des Relations avec le Parlement. Quant à Prisca Thévenot, elle quitte le secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et du Service national universel pour devenir porte-parole du gouvernement. D'ici quelques jours, le Premier ministre devrait annoncer les nominations pour les Secrétaires d'État. Vous pouvez retrouver la composition du nouveau Gouvernement [ici](#).

Juste après les nominations des Ministres, cette nouvelle équipe est allée sur le terrain pour montrer un Gouvernement au travail. Cependant, une polémique est apparue très rapidement autour de la scolarisation des enfants d'Amélie Oudéa-Castéra, Ministre de l'Éducation nationale. À peine installée dans ses nouvelles fonctions, la ministre est obligée de se justifier sur l'inscription de ses trois fils à l'école Stanislas, établissement privé. Un choix motivé par « des paquets d'heures pas sérieusement remplacés » dans le public, avait-elle expliqué vendredi. Une information qui semble fautive. Des propos vécus comme une provocation par les syndicats, au point qu'Amélie Oudéa-Castéra a aussitôt dit « regretter » d'avoir « pu blesser certains enseignants ». Rappelons ici que presque tous les anciens Ministres avaient placé leurs enfants dans des établissements privés.

Mardi soir, pour marquer un « changement profond de cap », le Président Macron a tenu une grande conférence de presse à l'Élysée. Durant deux heures vingt, le président a multiplié les annonces, mettant en avant son concept de « réarmement » de la France. Emmanuel Macron a ainsi annoncé la création d'un « congé de naissance » de six mois pour remplacer le congé parental, ainsi que le lancement d'un « grand plan » pour lutter contre le « fléau » de l'infertilité, deux mesures censées relancer la natalité en France.

Pour l'école, le Président a annoncé une série de mesures pour « réarmer » l'école, dont le doublement de l'enseignement de l'instruction civique, le renforcement de l'éducation artistique et culturelle, ou encore l'expérimentation de la tenue unique. Elle pourrait être généralisée en 2026, après évaluation.

Au niveau de la politique internationale, le Chef de l'État a affirmé qu'il se rendrait « en février » en Ukraine et que la France allait livrer à ce pays 40 nouveaux missiles longue portée SCALP et « des centaines de bombes ». Par ailleurs, le président de la République a annoncé l'organisation, le 7 février, d'un hommage aux victimes de l'attaque du Hamas en Israël.

Sur la fin de vie, le Président semble avoir été piqué au vif par une question qualifiant sa politique de « vieux jeu ». Il s'est alors lancé dans un développement sur l'ordre et le progrès dans un « en même temps » qui le caractérise. « Les rites de passages » que sont les diplômes, ne sont « pas vieux jeu » mais permettent au contraire de donner des repères, estime le président de la République. En revanche, le chef de l'État a également vanté une « audace créatrice » qui mène au progrès. Ainsi, il estime que la constitutionnalisation de l'IVG et le projet de loi « fin de vie » sont « des réformes de progrès », qui accompagnent « une société qui change ».

Sur ces sujets sociaux, certains pensaient que la nomination de Catherine Vautrin à la Santé pourrait retarder la mise en place de ces mesures. Il n'en est rien, Mercredi 17 janvier, sur Europe 1, la Ministre a bien indiqué être dans l'air du temps et vouloir suivre « les valeurs d'une société qui progresse ». Cette ministre, pourtant issue des LR, est malheureusement d'accord avec tout.

Pour retrouver l'ensemble des mesures annoncées par le Président, [cliquez ici](#).

CONSTITUTIONNALISATION DE L'IVG

Mercredi 17 janvier, la commission des lois de l'Assemblée Nationale a approuvé, sans modifications, le projet de loi visant à reconnaître le recours à l'IVG comme une liberté fondamentale inscrite dans la Constitution. Le projet de loi constitutionnelle « relatif à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse » sera examiné mercredi 24 janvier en séance publique, en première lecture.

De nombreux députés de droite ont réaffirmé mercredi qu'ils jugeaient cette mesure inutile, tandis que plusieurs de leurs collègues,

»»

à gauche, souhaitent aller plus loin en étendant la protection constitutionnelle à la contraception. Sous l'égide de Guillaume Gouffier Valente (Renaissance, Val-de-Marne), désigné rapporteur sur le texte, la commission a toutefois repoussé l'ensemble des modifications proposées, s'en tenant à la lettre du texte du gouvernement. « La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse »,

dispose l'article unique du texte qui a vocation à s'intégrer après le 17^e alinéa de l'article 34 de la Constitution. La commission a repoussé une série d'amendements de suppression de l'article, soutenus notamment par Emmanuelle Ménard (non-inscrits, Hérault), Thibault Bazin (Les Républicains, Meurthe-et-Moselle), Xavier Breton (LR, Ain) et Patrick Hetzel (LR, Bas-Rhin). ■

AGENDA PARLEMENTAIRE

→ **Proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France** – déjà adoptée à l'Assemblée nationale le 23 novembre

- **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : du mardi 30 janvier (à partir de 15h30) au jeudi 1^{er} février - *Délai limite pour le dépôt des amendements en séance publique : vendredi 25 janvier à 12h*

→ Vote solennel en séance publique sur l'ensemble de la PPL : mardi 6 février à 14h30

→ **Projet de loi constitutionnelle relatif à la liberté de recourir à l'IVG**

- **AN 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : mercredi 24 janvier à partir de 15h

→ **Proposition de loi visant à pérenniser les jardins d'enfants gérés par une collectivité publique ou bénéficiant de financements publics** – Déposée le 12 septembre 2023 par la députée Michèle Tabarot (LR, Alpes-Maritimes), adoptée en commission à l'Assemblée nationale le 29 novembre

- **AN 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : mardi 31 janvier et jeudi 1^{er} février

→ **Projet de loi « Nouveau modèle français de la fin de vie »** (dates sous réserves de confirmation)

→ Présentation en Conseil des ministres : février 2024

→ Examen par l'Assemblée nationale : à partir du printemps 2024

AUTRES SUJETS :

→ **Délégation aux Droits des femmes du Sénat : auditions dans le cadre de la mission sur les familles monoparentales**

→ Audition du Garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti : jeudi 1^{er} février à 9h

→ Présentation et publication du rapport d'information : jeudi 29 février à 8h30